

# LA PLATEFORME TÉLÉPHONIQUE



**Vous venez de recevoir  
votre notification  
d'ouverture de droit  
au rSa**



**Vous devez  
nous appeler  
dans les 15 jours  
au 04 68 82 68 00  
de 9h à 12h  
et de 14h à 17h**

**Attention**  
Si vous n'appellez pas,  
vos droits au RSA  
pourront être  
suspendus !



**SOLIDARITÉ**  
le Département est là !

Lors de cet échange,  
vous serez informé(e) sur vos droits et devoirs,  
et orienté(e) vers l'organisme le plus adapté  
pour vous accompagner dans  
votre parcours d'insertion.

**Le Revenu de solidarité Active (RSA)  
est une aide délivrée par la CAF  
ou la MSA afin d'assurer  
un revenu minimum  
aux personnes privées d'emploi.**



### **Vos obligations**

- ✔ Déclarer tout changement de situation et transmission de la déclaration trimestrielle de ressources (DTR) chaque 3 mois à la CAF ou à la MSA
- ✔ Répondre aux convocations
- ✔ Vous engager dans un parcours d'insertion

### **Vos droits**

- ✔ Percevoir l'allocation RSA et des aides complémentaires
- ✔ (Allocations logement, santé...)
- ✔ Bénéficier d'un accompagnement individuel et personnalisé assuré par un référent
- ✔ Accéder à une offre d'insertion pour répondre à vos besoins



**objectifinsertion66.fr**

    [leDepartement66.fr](https://www.leDepartement66.fr)

